

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de Conseillers :

<i>en exercice</i>	: 10
<i>présents</i>	: 5
<i>représentés</i>	: 1
<i>votants</i>	: 6
<i>Pour</i>	: 6
<i>Contre</i>	: 0
<i>Abstentions</i>	: 0

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le dix huit mars deux mil vingt cinq à 20h30, suivant convocation en date du onze mars deux mil vingt cinq, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr MONTHEIL Jean Pierre, Mr LEROUSSEAUD Sébastien

Membre excusé ayant donné pouvoir : Mr VERHELST Eduard, pouvoir à Mr Serge BOUTY

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE D'HOOP Aurore, Mme BELLET Béatrice, Mr CHARIAL Nicolas, Mr BREUX Sylvain,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11 mars 2025

Secrétaire de séance : Sébastien LEROUSSEAUD

Délibération 2025/016 en date du 18 mars 2025

Proposition d'enlèvement des objets valorisables dans l'ancienne scierie par l'association Le Monde Allant vers – choix du devis

Madame le Maire rappelle que ce qui est contenu à l'intérieur du bâtiment de l'ancienne scierie nécessite d'être trié (objet, matériaux...). L'association Le Monde Allant Vers a été sollicité pour trier les objets valorisables de ceux non réutilisables à jeter en déchèterie. La prestation serait réalisée au printemps 2025.

Madame le Maire présente les 2 devis proposés par l'association Le Monde Allant Vers comprenant le vidage de l'ancienne scierie (manutention, chargement, tri des objets, déchargement et transport).

Madame le Maire présente aussi la possibilité de louer une benne auprès de l'entreprise Henault 87. Madame le Maire présente leur devis.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer le devis de l'association Le Monde Allant Vers d'un montant de 3 845€.
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
En Mairie le 18 mars 2025.
Le Maire

Accusé de réception en préfecture
087-218705804-20250318-2025-16-DE
Date de télétransmission : 19/03/2025
Date de réception préfecture : 19/03/2025

